

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 Mars 2013, à 19h00, à la salle Carmel, située au 607, chemin du Progrès, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code de la province.

Membres présents :

Églantine Leclerc Vénuti	Mélanie Venne
Micheline Bélec	Alain St-Amour
Romuald Sauvé	Geneviève Brisebois

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Membres absents ;,

La directrice générale et secrétaire-trésorière Ginette Ippersiel est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00

Résolution no : 9276

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Adoptée

Résolution no : 9277

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du 12 février 2013

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 12 février 2013 tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Adoptée

CORRESPONDANCE

La secrétaire donne un bref compte-rendu de la correspondance reçue depuis la dernière session ordinaire du Conseil municipal.



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Résolution no : 9278

REGISTRE DES COMPTES À PAYER – Au 28 février 2013

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter les comptes fournisseurs au 28 février 2013 tels que présentés au montant total de 143 492.04 \$

Chèques salaires # D1300058 @ D1300105 = 18 346.10 \$

Chèques fournisseurs # C1300071 @ C1300142 = 112 308.51 \$

Chèques manuels # M0130015 @ M130020 et M0130022 @ M130024 = 12 837.43 \$

Adoptée

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

Résolution no : 9279

AUTORISATION DE DÉPENSE – Congrès de l'ADMO

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à assister au congrès 2013, qui se tiendra au Centre des congrès de Québec, du 12 au 14 juin, de payer ses frais d'inscription au montant de 528.88 \$ incluant les taxes, et de rembourser les autres frais inhérents à cette activité sur présentation de pièces justificatives.

- ✚ Un montant est prévu à cet effet au 02-130-30-346 pour l'inscription au congrès et au 02-130-30-310 pour les autres frais inhérents.

✚ **Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement**

Adoptée

Résolution no : 9280

AUTORISATION DE PAIEMENT – Assurances générales 2013-2014

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement concernant le contrat d'assurances générales au montant de 4,510.00 \$ (prime automobile) et de 15,555.00 \$ (prime autres protections), et 352.00 \$, (R.C. complémentaire) pour un montant total de 20,417.00 \$, plus les taxes applicables, avec la Compagnie Ultima, assurances et services financiers, représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec.

02-110-40-423-00	1 555.50 \$
02-130-40-423-00	1 555.50 \$
02-130-40-423-00	352.00 \$
02-220-40-423-00	1 555.50 \$
02-320-40-423-00	1 555.50 \$
02-330-40-423-00	1 555.50 \$
02-610-40-423-00	1 555.50 \$
02-701-20-423-00	1 555.50 \$
02-701-30-423-00	1 555.50 \$
02-701-50-423-00	1 555.50 \$
02-702-30-423-00	1 555.50 \$
02-220-40-425-00	1 262.80 \$
02-320-40-425-00	1 398.10 \$
02-330-40-425-00	1 398.10 \$
02-610-40-425-00	451.00 \$

Les taxes applicables s'ajoutent à ces montants

Adoptée

Résolution no : 9281

NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

ATTENDU QUE :

Le nom de la firme de nos vérificateurs externes a été modifié et que nous devons faire les changements qui s'imposent auprès du MAMROT;

EN CONSÉQUENCE :

*Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l'unanimité de nommer la firme Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc. à titre de vérificateur externe, pour nos états financiers et autres travaux et soutien*

Adoptée

Résolution no : 9282

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF – Demande au MAMROT de modifier l'article 156 du Code municipal

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, appuie la Municipalité de Lac-du-Cerf dans sa demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'adresser une requête au législateur afin que l'article 156 du Code municipal concernant les avis de convocation soit modifié pour y ajouter à la fin du 2^e alinéa que les avis de convocation peuvent être signifiés par courrier électronique ou par télécopieur et qu'un accusé réception est exigé de l'élu à qui l'avis est transmis.

Il est de plus résolu de faire parvenir la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, au député de Labelle, Monsieur Sylvain Pagé, à la MRC d'Antoine-Labelle ainsi qu'à l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

Résolution no : 9283

ADHÉSION À CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents de payer le montant de 70.00 \$ plus les taxes applicables pour l'adhésion à Carrefour action municipale et famille

Ce montant sera affecté au poste budgétaire 02-110-40-494-00.

Adoptée

Résolution no : 9284

AUTORISATION DE DÉPENSE - Colloque Carrefour action municipale et famille

Il est proposé par Geneviève Brisebois

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la conseillère, Églantine Leclerc Vénuti, à assister au 25^e colloque de Carrefour action municipale et famille, qui se tiendra à Boucherville, les 24 et 25 mai prochain, de payer ses frais d'inscription au montant de 270.00 \$ incluant les taxes, et de rembourser les autres frais inhérents à cette activité sur présentation de pièces justificatives.

✚ La dépense sera affectée au poste budgétaire 02-110-30-346 pour l'inscription au colloque et au 02-110-30-310 pour les autres frais inhérents.

✚ Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement

Adoptée

Résolution no : 9285

AUTORISATION DE PAIEMENT – Services première ligne

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement au montant de 804.83 \$ taxes incluses, à Dunton Rainville pour les Services Première Ligne annuels 2013.

Ce montant est prévu au budget et la facture est répartie en part égale aux postes budgétaires 02-110-40-412-00, 02-130-40-412-00 et 02-610-40-412-00

Adoptée

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Résolution no : 9286

AUTORISATION DE DÉPENSE – Formation services aux personnes sinistrées

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le coordonnateur des mesures d'urgence à assister à la formation qui aura lieu à Sainte-Thérèse, le 25 avril prochain. De payer les frais d'inscription au coût de

275.00 \$ plus les taxes applicables. et de rembourser les autres frais inhérents à cette activité sur présentation de pièces justificatives.

✚ Un montant est prévu à cet effet au 02-230-30-454 pour l'inscription et au 02-230-30-310 pour les autres frais inhérents.

✚ **Le véhicule de la municipalité sera utilisé pour ce déplacement**

Adoptée

HYGIÈNE DU MILIEU

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

TRANSPORT

Résolution no : 9287

ADOPTION PAR LE CONSEIL - TRACÉ DE LA CÔTE DES MERISES

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver la description technique requise en vertu de l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales, description préparée par Létourneau et Gobeil, Arpenteurs-géomètres, relative la côte des Merises, à savoir :

La côte des Merises, située sur une partie des lots 22 à 25 du rang 6, des lots 22, 23, 25, 25-1 et 26 du rang 7 et une partie des lots 1B, 2 et 3 du rang Sud-Est, au cadastre officiel du canton de Rochon, dans la Municipalité de Chute-Saint-Philippe. Préparé à Mont-Laurier, sous le numéro de minutes sept mille cinq cent cinq (7505), de l'arpenteur-géomètre Létourneau et Gobeil, en date du 28 janvier 2013.

Il est de plus résolu, d'autoriser la dépense pour les deux publications prévues par la loi, dans un journal local.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-320-30-341-00

Adoptée

Résolution no : 9288

DEMANDE DE SUBVENTION – Amélioration du réseau routier

ATTENDU QUE : *La Municipalité de Chute-Saint-Philippe entend continuer la réfection et l'amélioration de son vaste réseau routier en cours d'année 2013, et ce, sur différents chemins municipaux;*

ATTENDU QUE : *Plusieurs chemins, encore cette année demande une réfection totale ou partielle visant, soit à améliorer la circulation ou en assurer une circulation plus sécuritaire;*

ATTENDU QUE : *Les travaux projetés génèrent l'emploi d'entrepreneurs professionnels, tout en assurant à nos trois employés de voirie une garantie de travail continu devant l'ampleur des travaux projetés chaque année, en plus de l'entretien normal tel le lignage de rues, réparation d'asphalte, etc., et qu'au total, notre budget pour la voirie municipale se chiffre à plus de 300 000.00 \$ mis à part les travaux en immobilisation;*

ATTENDU QUE : *La présente subvention est demandée pour l'asphaltage d'une partie du chemin Lac David Nord pour une dépense approximative de 40 000.00 \$*

EN CONSÉQUENCE : *Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe demande à notre Député M. Sylvain Pagé de bien vouloir appuyer notre demande au montant de 30,000.00 \$ auprès du ministre des Transports afin d'obtenir une assistance financière appréciable visant à nous*

aider à mener à bien ce projet d'importance capitale pour la libre circulation et la sécurité des usagers.

Adoptée

Résolution no : 9289

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – Compensation de base aux municipalités

ATTENDU QUE : Le ministère des Transports a versé une compensation de 257 296.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

ATTENDU QUE : Les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE : La présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' : Un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée;

POUR CES MOTIFS : Sur une proposition de Mélanie Venne
Et résolu à l'unanimité des membres présents, que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée

Résolution no : 9290

MANDAT VÉRIFICATEUR EXTERNE – Reddition de comptes au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (Réforme Ryan)

Il est proposé Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer la firme Guilbault, Mayer, Millaire, Richer inc. pour effectuer la reddition de compte pour le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (réforme Ryan) pour l'année 2012.

Adoptée

Résolution no : 9291

MANDAT CHEMIN BIENVENUE – Cain Lamarre Casgrain Wells

ATTENDU QU' : À la réunion régulière du 9 août 2010, par la résolution 7399, la Municipalité de Chute-Saint-Philippe avait présenté une proposition visant la cession du chemin Bienvenue;

ATTENDU QU' : Une lettre de Me Dany Chamard, avocat représentant Mme Isabelle Don Carli, en date du 6 janvier 2011, adressée à Me Michel Rocheleau, avocat, représentant la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, mentionnant l'acceptation de la résolution numéro 7399 visant la cession du chemin aux conditions de la municipalité;

ATTENDU QU' : En 2013, nous recevons un refus de signer de la part de Mme Isabelle Don Carli;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe n'a d'autre choix que de remettre le dossier à la firme Cain Lamarre Casgrain Wells afin qu'ils poursuivent les démarches interrompues en 2011, lorsqu'une entente avait été conclue.

Adoptée

URBANISME

Résolution no : 9292

AUTORISATION DE DÉPENSE – Ordinateur portable à l’urbanisme

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser la dépense pour un montant 699,99 \$ plus les taxes applicables, pour l’achat d’un ordinateur portable pour le service d’urbanisme.

Portable Fujitsu / Intel Core i5 / 3210

Mémoire vive 6 GB (4gb + 2gb)

Disque dur 750 gigas

Écran 15,6" WXGA HD

Graveur DVD

Carte réseau sans-fil intégré / lecteur de carte mémoire intégré / caméra web intégrée / Bluetooth 4.0

Windows 8 français (64 bits)

Garantie 1 an par le manufacturier

Bélangier électronique est un centre de service autorisé pour les portables Fujitsu;

Démarrage et préparation en atelier (mises à jour, installation Acrobat Reader, etc.)

L’installation et la configuration au tarif horaire de 60 \$.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire no 02-610-60-640-01.

Adoptée

Résolution no : 9293

AUTORISATION DE DÉPENSE – Inspection des puisards

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l’unanimité des membres présents d’autoriser l’entreprise Éco-Pro Environnement inc. et son représentant M. Benoit Legault à procéder à l’inspection des installations septiques de type puisard présente sur son territoire.

Un prix budgétaire a été soumis pour l’adoption du budget 2013 comme ceci :

135 \$ + tx. / porte X 50 portes = 7 424,00 \$

Il est de plus résolu de faire la vérification des couvercles affaissés et d’en faire part à la municipalité par écrit, advenant la reconnaissance d’un danger potentiel.

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire no 02-470-40-411-02.

Adoptée

Résolution no : 9294

PROJET DE RÉALISATION D’ACTIVITÉS D’EXPLORATION ET D’EXPLOITATION DE GRAPHITE

ATTENDU QUE :

La ville de Rivière-Rouge demande l’appui dans le dossier du projet de réalisation d’activités d’exploration et d’exploitation de graphite;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l’unanimité des membres présents :

Que le conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, appuie la ville de Rivière-Rouge dans ses demandes au Gouvernement du Québec, à savoir :

- 1. Demande au Gouvernement du Québec l’adoption rapide d’une loi sur les mines reconnaissant un droit de refus aux municipalités sur l’exploration et l’exploitation minière pour protéger les zones de villégiature, les zones touristiques et les périmètres urbains contre l’exploitation minière, tel que le prévoyait le Projet de loi 14.*
- 2. Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge demande au Gouvernement du Québec l’abolition de l’article 246 de la Loi sur l’aménagement et l’urbanisme afin de donner aux municipalités les mêmes pouvoirs qu’elles détiennent pour la réglementation des droits de surface.*

3. *Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge s'oppose à tout projet d'exploration et d'exploitation de graphite dans les secteurs touristiques et de villégiature, dont le futur Parc régional du réservoir Kiamika, et dans les périmètres urbains de la Ville de Rivière-Rouge.*
4. *Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge manifeste un désaccord avec le projet d'exploration minière sur un territoire dont la vocation reconnue est un parc régional et que toute activité de mise en valeur éventuelle d'un gisement minier entre en conflit d'usage avec la vocation récréative du site ainsi qu'avec l'utilisation actuelle du territoire par les résidents du secteur de Sainte-Véronique de la Ville de Rivière-Rouge.*

Que la présente résolution soit transmise :

- à la Première ministre du Québec, Mme Pauline Marois;
- à la ministre des Ressources naturelles (MRN), Mme Martine Ouellet;
- au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), M. Yves-François Blanchet;
- au directeur régional de L'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides du ministère des Ressources naturelles, M. André B. Lemay;
- au président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides, M. Marc Gascon;
- au directeur général de la Commission des Ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL), M. Jacques Supper;
- au préfet de la MRC d'Antoine-Labelle, M. Roger Lapointe;
- à la Municipalité de L'Ascension;
- à la Municipalité de Lac-Saguay;
- à la Municipalité de Chute-Saint-Philippe;
- au député du comté de Labelle, M. Sylvain Pagé;
- à la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK);
- à la Pourvoirie Cécaurel;
- à la Société d'exploration Standard Graphite, M. Antoine Fournier, géologue sénior.

Que la présente résolution soit également transmise à toutes les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

LOISIRS

Résolution no : 9295 **DÉPÔT BILAN FINANCIER 2012 et 2013 – Tournoi de hockey**

Il est proposé par Mélanie Venne

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter pour dépôt, le bilan financier des années 2012 et 2013 dans le cadre des activités du carnaval des jeunes et tournoi de hockey

Ces documents sont disponibles pour consultation au bureau municipal.

Adoptée

Résolution no : 9296 **AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention Centre Christ-Roy**

ATTENDU QUE :

La municipalité désire récompenser un étudiant de Chute-Saint-Philippe et l'encourager pour les efforts fournis et le motiver à poursuivre ses études;

EN CONSÉQUENCE :

*Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents de contribuer au montant de 250.00 \$ pour une bourse d'études à un étudiant finissant de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.*

Il est entendu que si aucun finissant de la municipalité de Chute-Saint-Philippe ne se qualifie pour ce prix, le chèque nous est retourné.

Il est de plus entendu que le Centre Christ-Roi nous communique le nom de l'étudiant finissant, de notre municipalité qui recevra cette bourse.

Ce montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00

Adoptée

Résolution no : 9297

AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe, achat d'équipement pour l'école de ski des enfants

Il est proposé par Romuald Sauvé

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la subvention au montant de 1 000.00 \$ à l'Association des citoyens de Chute-Saint-Philippe, pour l'achat d'équipement pour l'école de ski des enfants.

Un montant est prévu au poste budgétaire 02-701-90-970-00.

Adoptée

Résolution no : 9298

AUTORISATION DE PAIEMENT – Cotisation 2013-2014 à Loisirs Laurentides

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement d'une somme de 74.73 \$, taxes incluses, pour la cotisation 2012-2013 à Loisirs Laurentides.

Cette dépense est prévue au poste budgétaire 02-701-20-494-00

Adoptée

Résolution no : 9399

MODIFICATION À LA RÉOLUTION 9265, DU 12 FÉVRIER 2013 -AUTORISATION DE PAIEMENT – Subvention à la Maison de la Famille pour le camp de jour 2013 et l'embauche d'un technicien en loisirs

Il est proposé par Alain St-Amour

Et résolu à l'unanimité des membres présents de modifier le montant de 1 500.00 \$, payable le 1^{er} novembre pour y lire : 4 000.00 \$ Donc la résolution sera : d'accorder la subvention à la Maison de la Famille pour les activités reliées camp de jour 2013 au montant de 15 500,00 \$ pour les activités 2013

1^{er} avril : 2 500.00 \$ - Coordinatrice

1^{er} juin : 9 000.00 \$ - Camp de jour

1^{er} novembre : 1 500.00 \$ - Dépouillement de l'arbre de Noël

1^{er} novembre : 2 500.00 \$ Coordinatrice

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire no 02-701-90-970-00

Adoptée

Résolution no : 9300

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat de chandails de hockey

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 24 chandails de hockey chez Publicité Fournier et Raymond pour un montant total incluant les taxes de 1 892.49 \$.

Ce montant n'étant pas prévu au budget, la dépense est tout de même autorisée car en contrepartie, nous recevrons un montant de 1 810.19 \$ de monsieur Hervé Taillon, provenant des profits des activités carnaval 2013. Du coût total, est soustrait la TPS, que nous réclamons.

	12 Chandails hockey (canadien)	
	12 Chandails hockey (Boston)	
Impression devant logo municipalité		
Impression dos numéro	79,00 \$	1 896,00 \$
Commandite Publicité Fournier et Raymond		(250,00) \$
		1 646,00 \$
tps		82,30 \$
tvq		164,19 \$
		1 892,49 \$

Adoptée

IMMOBILISATION

Résolution no : 9301

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – Politique nationale de la ruralité, construction parc multi-générationnel

Il est proposé par Églantine Leclerc Vénuti

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser notre chargé de projets, Francois St-Amour à déposer une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité (2007-2014) concernant la construction d'un Parc multi-générationnel à Chute-Saint-Philippe et d'autoriser ce dernier à signer les documents à titre de responsable du dossier, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe

Adoptée

Résolution no : 9302

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AÎNÉS – Mise en place d'un parcours pour aînés au projet d'un parc multi-générationnel

Il est proposé par Micheline Bélec

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser notre chargé de projets, Francois St-Amour à déposer une demande d'aide financière au ministère des aînés, pour la mise en place d'un parcours pour aînés au projet d'un Parc multi-générationnel à Chute-Saint-Philippe et d'autoriser ce dernier à signer les documents à titre de responsable du dossier, pour et au nom de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe.

Adoptée

Résolution no : 9303

ADJUDICATION DE CONTRAT – Technicien en génie civil

ATTENDU QUE : La Municipalité de Chute-Saint-Philippe est allée en demande de soumissions sur invitation, conformément à l'article 936 du Code municipal, pour les services d'un technicien en génie civil en trait à l'élaboration du plan pour le parc multi-générationnel

ATTENDU QUE : Nous avons reçu trois (3) soumissions pour l'appel d'offres relatif au projet en titre;

ATTENDU QUE : Après analyse des soumissions, les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Montant (avec taxes)		Conforme
Arpenteur géomètre	Levé de terrain	Modification de plan	
Murray-Maltais et associés	850.00 \$	68 \$ / heure	Oui
Groupe Barbe et Robidoux.	1 750.00 \$	80 \$ / heure	Oui
Létourneau & Gobeil	2 500.00 \$	75 \$ / heure	Oui

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adjuger le contrat en faveur de « Murray-Maltais et associés » pour la confection du plan du parc multi-générationnel au prix forfaitaire de 850.00 \$ pour le levé de terrain et au taux horaire de 68.00 \$ pour la modification de plan

Cette dépense sera affectée au poste budgétaire 23-080-12-721

Un transfert est effectué du poste 59-131-11 « surplus affecté au parc multi-générationnel », au poste 23-810-00-001 « Affectation de l'excédent de fonctionnement affecté parc multi-générationnel

Adoptée

Résolution no : 9304

APPEL D'OFFRES SEAO – AE0-01-2013 Services professionnels pour la réalisation des plans et devis en vue de l'asphaltage

ATTENDU QUE : La Municipalité de Chute-Saint-Philippe doit aller en appel d'offres publics pour la réalisation des plans et devis pour un contrat d'asphaltage à l'été 2013

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater notre chargé de projets pour l'élaboration de l'appel d'offres sur SEAO avec système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation des divers critères relatifs au mandat proposé :

Il est de plus résolu que le conseil municipal délègue au secrétaire-trésorier/directeur général, le pouvoir de choisir les membres composant les comités de sélection lors des appels d'offres lancés par le conseil municipal et nécessitant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres.

Le comité de sélection doit être formé d'au moins trois (3) membres, autres que les membres du conseil.

Adoptée

Résolution no : 9305

APPEL D'OFFRES SEAO – EAO 02-2013 - Services professionnels pour la réalisation des plans et devis pour la construction de l'hôtel de ville

ATTENDU QUE : La Municipalité de Chute-Saint-Philippe doit aller en appel d'offres publics pour la réalisation des plans et devis pour l'élaboration des plans et devis pour la construction de l'hôtel de ville

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de mandater notre chargé de projets pour l'élaboration de l'appel d'offres sur SEAO avec système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation des divers critères relatifs au mandat proposé :

Il est de plus résolu que le conseil municipal délègue au secrétaire-trésorier/directeur général, le pouvoir de choisir les membres composant les comités de sélection lors des appels d'offres lancés par le conseil municipal et nécessitant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres.

Le comité de sélection doit être formé d'au moins trois (3) membres, autres que les membres du conseil.

Adoptée

Résolution no : 9306

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – Achat d'un camion 4X4, ¾ de tonnes

*Il est proposé par Geneviève Brisebois
Et résolu à l'unanimité des membres présents d'aller en appel d'offres auprès d'au moins deux soumissionnaires pour l'achat ou la location/achat d'un camion de service 4X4, ¾ de tonnes.*

Adoptée

Résolution no : 9307

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – Aménagement de la caserne

ATTENDU QUE : Les travaux de la phase 1, prévus en 2012, n'ont pas été effectués et que le montant de 10 000.00 \$ prévu à cet effet est retourné au surplus libre à la fin de l'année fiscale;

ATTENDU QU'UN : Montant de 25 000.00 \$ est prévu au budget courant pour la phase deux du projet;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Romuald Sauvé
Et résolu à l'unanimité des membres présents, d'aller en appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux entrepreneurs, pour l'aménagement de la caserne de Chute-Saint-Philippe, phase 1 et 2;

La dépense sera affectée au poste budgétaire 22-030-30-711

Un transfert du surplus non affecté 59-110-10, sera effectué pour un montant de 10 000.00 \$ à affectation de l'excédent de fonctionnement affecté à l'aménagement de la caserne 23-810-00-002;

Adoptée

Résolution no : 9308

TRANSFERT DU SURPLUS LIBRE AU SURPLUS AFFECTÉ POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

ATTENDU QUE : Par le règlement d'emprunt # 228 pour l'achat de l'autopompe, la Municipalité a taxé les contribuables pour les versements d'une année entière, soit des revenus de 29 630.62 \$;

ATTENDU QUE : Pour l'année 2011, seul le versement des intérêts étaient exigés, soit un montant de 10 314.93 \$;

ATTENDU QU' : Un surplus affecté distinct pour le remboursement de la dette doit être créé pour le trop perçu de 19 315.69 \$;

EN CONSÉQUENCE : Il est proposé par Micheline Bélec
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de créer un surplus affecté pour le remboursement de la dette au montant de 19 315.69 \$, qui sera utilisé lors d'une taxation future pour le remboursement de la dette provenant du règlement d'emprunt # 228.

Adoptée

Résolution no : 9309

AUTORISATION DE DÉPENSE – Achat de tablettes

Il est proposé par Alain St-Amour
Et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'achat de huit (8) tablettes du Centre Hi-Fi, au coût total de 4 599.60 \$, incluant les taxes applicables aux spécifications suivantes :

Tablettes Samsung Galaxy 2 10.1 ANDROID 4.0

Ecofrais tablette et livre

Mémoire 16 GB

Processeur 1.0 GHz Dual-core

Écran 10.1 po 16 Go

Micro SD

Bluetooth

Caméra avant et arrière

WIFI b/g/n

Clavier et étui

Malette PC, 10.2'' L, Neoprene

Formation 1 hre

Un montant est prévu à cet effet au poste budgétaire 23-020-60-725

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Ginette Ippersiel, secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Municipalité de Chute-Saint-Philippe dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses autorisées aux présentes seront affectées lors du paiement de ces montants.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENTS

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 19 h 36

DÉPÔT D'UNE PÉTITION PAR MONSIEUR JEAN-GUY CHRÉTIEN, AU NOM DE L'ASSOCIATION DES CITOYENS CHUTE-SAINT-PHILIPPE QUI CONSISTE EN UNE DEMANDE POUR DÉSIGNER « AIRE PROTÉGÉE » LA ZONE COUVERTE PAR LES SENTIER NATURE DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE.

Fin : 20 h 13

Personnes présentes : 8

LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé

Résolution no : 9310
FERMETURE DE LA SESSION RÉGULIÈRE

*Il est proposé par Mélanie Venne
Et résolu à l'unanimité de clore la session*

Adoptée

Il est 20 h 14

Normand St-Amour, maire

Ginette Ippersiel, directrice générale et secrétaire-trésorière

✚ *Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la session du 9 avril 2013 par la résolution # 9312*